



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
Conseil d'administration du centre communal d'action  
sociale du 22 FEVRIER 2024

Extrait du  
registre des délibérations du Conseil d'Administration d'Action Sociale  
Session ordinaire du 22 février 2024

L'an 2024 le vingt-deux février à 14:00 , les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 14 février 2024, par le Président.

**Étaient Présents :**

Marilene DALMASSO - Jean-Charles QUERCIA - Lucie MOULIN - ROSELYNE PLANELLES – Nadège LACLAU – Patricia ALUNNO

**Absents excusés :**

Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI – Gilles MANCON- Marie-Rose GUIDO

**Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2024\_2**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

***Le Conseil d'administration, l'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité:***

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**AR Prefecture**

006-210601639-20240222-CCAS2024\_02-DE

Remise le 04/03/2024

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, sur le site internet de la Mairie :  
Transmis en préfecture le :